

# GV Magonty Cap de Bos

## PROCES-VERBAL

### de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2021

<p><u>Nombre d'Adhérents de l'Association (membres actifs) :</u></p> <p>461 adhérents au 10/12/2021 (1/4 = 115 adhérents)</p> <p><u>Adhérents Présents :</u></p> <p>62 adhérents</p> <p><u>Adhérents représentés :</u></p> <p>91 adhérents</p> <p><u>Total présents et représentés :</u></p> <p>153 adhérents</p>	<p>ORDRE du JOUR</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 mars 2021 par consultation écrite</li><li>2. Rapport moral et d'activité saison 2020-2021</li><li>3. Bilan financier saison 2020-2021</li><li>4. Présentation de la saison 2021-2022</li><li>5. Compte de résultat prévisionnel 2021-2022</li><li>6. Tarifs des adhésions 2022- 2023</li><li>7. Modification du Règlement Intérieur</li><li>8. Election de nouveaux membres au Comité Directeur</li><li>9. Informations diverses</li></ol>
---	---

Après émargement des adhérents présents et vérification des pouvoirs, l'Assemblée Générale est ouverte à **19H 40**.

**62** adhérents sur 461 étant présents et **91** représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Armelle CHATELLIER est désignée comme secrétaire de séance.

La Présidente, Sylvie LAGORCE, remercie les adhérents présents.

Elle précise qu'ont été invité à cette Assemblée Générale :

- **le CODEP33** : Comité Départemental Gironde de la FFEPGV (Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire). Excusé.

Dans notre département de la Gironde **200 clubs** sont affiliés à la FFEPGV.

La FFEPGV est la 1ère Fédération Sportive non compétitive. Elle contribue au développement du Sport Santé et propose des activités qui visent le Bien-être physique, psychologique et social de tous les publics.

- **la mairie de Pessac** : service des sports, service de l'éducation et de la vie associative, excusés.

- **nos animatrices** :

- Valérie DEVAUX, présente
- Mireille CASTAING, excusée
- Anne GIRONA, présente
- Messaline MORCHOISNE, excusée
- Marie-Agnès CURUTCHET, excusée
- Hélène COUSY, excusée

- **les syndicats de quartier de Cap de Bos, de Magonty**

- **l'Espace Social Alouette**

- **l'Office du Sport de Pessac représenté ce soir par :**

***Mme MARTINEZ Marie-Claude, trésorière.***

- **Présentation du comité directeur actuel** : 12 membres

- Sylvie LAGORCE, *Présidente*
- Joëlle ARNAL, *Trésorière (élue en décembre 2019)*
- Marie-Andrée CHAMBON, *Trésorière adjointe (excusée)*
- Armelle CHATELLIER, *Secrétaire*
- Marie-José LACOUR, *Secrétaire-Adjointe*

- Bernard DANTHEZ
- Martine DE LA TORRE
- Catherine DENOYEL
- Jeanne-Marie GUIONIE
- Annie HAREL
- Danielle LAPORTE (démission le 28/08/2020)
- Jacqueline PHILIP
- Frédérique RAJOY (excusée)

### **1- APPROBATION du Procès -Verbal de l'AGO du 17 mars 2021 réalisé par consultation écrite et vote par Internet ou courrier**

Le compte-rendu est visible sur notre site internet: [www.capbos-gym-pessac.fr](http://www.capbos-gym-pessac.fr).

On retiendra :

- l'attribution, par la commune de Pessac, d'une subvention de 2 000 € en 2020.
- Versement de l'intégralité des salaires à nos animatrices pendant le 1<sup>er</sup> confinement (pas de recours au chômage partiel du 17 mars au 30 juin 2020).
- l'exercice 2019-2020 s'est terminé avec un excédent de 2 764,24 € et une trésorerie de 49 710,67€.

**Pour l'approbation du procès-verbal de l'AGO du 17 mars 2021 :**

- **votes « contre » = 0**
- **abstentions = 0**

**Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.**

## **2 - RAPPORT MORAL et d'ACTIVITE saison 2020-2021 :**

- En 2021, nous avons obtenu une **subvention** de la commune de Pessac de **2.000 €**, nous apprécions cette aide, tout particulièrement dans le contexte actuel qui met notre club en difficulté.
- Nous avons terminé cette saison 2020/2021 avec 316 adhérents (pratiquement la moitié de moins par rapport à la saison précédente).
- Les cours ont repris le jeudi 10 septembre 2020 au lieu du lundi 7 comme prévu car la journée « inscriptions » à l'orangerie a engendré des difficultés pour traiter les dossiers et des fermetures de salles ont compliqué l'organisation.
- Décision de limiter le nombre de cours à 2 cours par semaine par adhérent afin de satisfaire un plus grand nombre, vu les jauges imposées dans les salles. Toutes nos séances maintenues en début de saison.
- Augmentation de 1€ du montant des adhésions en septembre 2020, soit 95€ pour 1 à 3 cours/semaine.
- « Remise Covid » proposée aux adhérents de 2019/2020 à la rentrée pour compenser la fermeture des cours en mars 2020 (10€ sur la cotisation ou 5€ pour les couples).
- Nouveauté : Pass'sénior proposé aux pessacais de plus de 60 ans, 55 personnes ont fait la démarche en 2020.
- Crise sanitaire : arrêt total des cours le 2 novembre 2020, reprise de la marche nordique le 10 décembre 2020 (groupes de 6) et reprise des cours en extérieur sur le stade André Nègre à partir du 11 janvier 2021. Fin des cours le 30 juin 2021.
- 8 à 15 séances par semaine ont eu lieu à André Nègre en plus des 4 cours de marche nordique. Toutes nos animatrices, sauf Mireille, ont accepté de proposer des séances en extérieur. Anne Girona et Maricarmen Rodriguez ont proposé quelques séances également.
- Des séances de pilates et de yoga ont été proposées en extérieur à partir du 26 avril 2021, dès que la météo l'a permis et les cours d'aquagym ont repris le 9 juin 2021 pour quelques séances.

- Durant toute cette période, nous avons fait appel aux aides suivantes : chômage partiel pour nos 7 salariées et fond de solidarité de septembre 2020 à janvier 2021. Un grand MERCI à Marie-Andrée Chambon qui a fait toutes les démarches administratives.
- Nos animatrices n'ayant pas été augmentées en septembre 2020, il a été décidé de leur attribuer une prime exceptionnelle en juillet 2021 au prorata du nombre d'heures effectuées en extérieur à A. Nègre (hors MNSS). Ceci pour les remercier des efforts demandés chaque semaine pour adapter leurs cours : 1500€ répartis entre Valérie, Messaline, Agnès, Anne et Hélène.
- Pour les cours proposés par vidéos, nous avons distingué, les vidéos mises en ligne et visibles par tout public comme ont fait Mireille et Hélène : 100€ chacune, et les vidéos exclusivement réservées à notre club (mail aux adhérents), comme a proposé Messaline, rémunérée à l'heure comme un cours en salle.
- Un CDD a été signé avec Maricarmen RODRIGUEZ de novembre 2020 à juin 2021 afin de remplacer Mireille CASTAING le mardi de 18h30 à 20h30 à Romainville, Mireille c'étant engagée dans un autre club courant octobre. Soit 7 salariées en 2020/2021.
- Pour Mireille, 2 contrats de « mise à disposition » ont été signés sur toute la saison 2020/2021 : un avec l'office du sport (5 heures) et l'autre avec le centre social Alouette( 1 puis 2 heures). Trop de travail pour nous, ne pas renouveler.
- Point sur les formations de nos animatrices toutes prises en charge par l'AFDAS (opérateur de compétences et fonds de formation) :
  - Anne Girona « Yoga respiration » en présentiel (durée 4 jours).
  - Valérie Devaux « Pilates sénior » en présentiel (durée 3 jours).
  - Mireille Castaing « Méditation pleine conscience » en visioconférence (durée 6 jours).
  - Hélène Cousy « Yoga Avancé » en visioconférence (durée 4 jours).
- Les dossiers d'inscription pour la saison 2021/2022 ont été transmis par mail au 15/06/2021 à tous nos adhérents y compris ceux de 2019/2020.

### Moments festifs de la saison 2020-2021 :

Tous annulés pendant cette saison, aucun rassemblement n'étant autorisé sauf :

Pique-nique au Bourgailh le vendredi 2 juillet 2021 pour marquer cette fin de saison particulière : dessert et boissons offerts par l'association.

Animation assurée par Messaline et Valérie, présence d'Anne Girona. Une trentaine de personnes étaient présentes avec une ambiance très conviviale et festive...à refaire !

Pour l'approbation du rapport moral et d'activité de l'année écoulée :

- votes « contre » = 0
- abstentions = 0

Le rapport moral et d'activité 2020-2021 est approuvé à l'unanimité.

### **3 - BILAN FINANCIER saison 2020-2021**

Joëlle ARNAL, Trésorière, présente le compte de résultat 2020-2021 et le bilan au 31/08/2021, qui étaient joints à la convocation à l'AGO. Ils sont annexés au présent procès-verbal (**annexes 1 & 2**). Elle explique les différents postes de recettes et de dépenses ainsi que leur variation par rapport à l'exercice précédent.

Le compte de résultat de l'exercice 2020/2021 fait ressortir un **bénéfice de 877,40€** (contre un déficit prévisionnel de 5120€).

*Le total des produits de 62 932,92€ est presque identique à celui du budget prévisionnel (-2067,08€) mais inférieur de 14 149,76€ par rapport à 2019/2020 du fait de la diminution importante du nombre d'adhérents (316 au lieu de 597 en 2019/2020).*

*Cette diminution des cotisations a été en partie compensée par le recours aux deux dispositifs d'aide aux entreprises en difficulté du secteur S1 dont le sport fait parti :*

- *Chômage partiel pendant 12 mois, soit une indemnisation de 12 285€*
- *Fonds de solidarité de septembre 2020 à janvier 2021, soit une aide de 8297€*

*Le total des charges de 62 255,46€ est en diminution de 7864,54€ par rapport au budget prévisionnel et de 8242,25€ par rapport à 2019/2020, du fait essentiellement de :*

- *La diminution de la charge de location du bassin nautique fermé d'octobre 2020 à mai 2021.*
- *La diminution des charges de personnel, du fait de la réduction des charges sociales patronales accordées en raison de la pandémie.*

*Comme l'an passé, il a été constitué une provision pour la réduction proposée aux adhérents de 2020/2021 qui souhaitent renouveler leur adhésion en 2021/2022, pour un montant de 4160€.*

Le total du bilan est de 60 605€.

Bilan actif :

*La trésorerie de l'association, au 31/08/2021, est de 59 905,74 €, ce qui représente presque une année de charges de personnel. Ce montant est à diminuer de la dette URSSAF de 7929€, échéances constatées mais reportées depuis février 2020. Elles seront payées au cours de l'exercice 2021/2022, diminuées des aides au paiement des cotisations.*

Bilan passif :

*Les fonds propres avant affectation du résultat de l'exercice s'élèvent à 44 386€ et correspondent au cumul des résultats depuis la création de l'association en 1977. Les produits constatés d'avance de 1500€, correspondent à la subvention de la Région Nouvelle Aquitaine pour le « Sport sur Ordonnance » perçue en 2020/2021 et repoussée en 2021/2022 pour la mise en place de ce nouveau cours.*

**Après avoir répondu aux questions posées par les adhérents sur les comptes de l'exercice 2020-2021, nous prenons connaissance du rapport fait par notre vérificateur aux comptes, Etienne Cocco :**

**Vérification des comptes Association Sportive GV Magonty – Cap de Bos**

*EXERCICE COMPTABLE 2020 -2021*

*La vérification des comptes, pour la période du 01/09/2020 au 31/08/2021, a été effectuée en distanciel ; les documents comptables m'ont été adressés par courriel.*

*L'exercice comptable est clos au 31/08/2021.*

*Les égalités comptables remarquables ont été respectées à savoir :*

- Pour le compte résultat : total débit = total crédit ;*
- Pour le bilan : total de l'actif = total du passif.*

*L'excédent d'exploitation de l'exercice déterminé d'après le compte résultat est identique au résultat bénéficiaire indiqué dans le bilan.*

*Les pièces comptables enregistrées, sans discontinuité dans le journal, respectent la suite naturelle des nombres entiers.*

*L'ensemble de ces pièces, d'après les libellés comptables, concernent l'activité de l'association.*

***La vérification des documents comptables permet de justifier et certifier la sincérité de la comptabilité de l'association pour l'exercice 2020-2021.***

*Etienne Cocco*

**Les comptes de l'exercice 2020/2021 sont soumis au vote.**

**Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2021:**

- **votes « contre » = 0**
- **abstentions = 0**

**Les comptes de l'exercice clos le 31 août 2021 sont approuvés à l'unanimité des votants.**

#### **4- PRESENTATION de la Saison 2021-2022 :**

- Nous avons participé au forum des Associations le **samedi 4 septembre 2021** avec une très forte affluence.
- Les cours ont repris le **lundi 6 septembre 2021**.
- Conditions imposées à la rentrée 2021 (crise sanitaire) :
  - Pass'sanitaire obligatoire à l'entrée des salles, contrôles effectués par des bénévoles.
  - Listes des personnes présentes dans chaque cours, effectuées par des bénévoles ou les animatrices.
  - Jauge à respecter : distanciation de deux mètres entre chaque personne dans les salles.

#### Décisions prises suites aux résultats de la saison 2020/2021 :

- **Maintien de toutes nos séances.**
- **Tarifs gelés à la rentrée de septembre 2021, soit 95€ pour 1 à 3 séances. Proposition d'une remise à nos adhérents de 2020/2021, en fonction de leur participation ou pas, aux cours en extérieur de janvier à juin 2021.**
- **Ouverture d'un cours « Gym Santé » (Gym douce) à André Nègre le lundi à 16h00, animé par Messaline Morchoisne. Ce cours peut accueillir des personnes ayant une prescription « sport sur ordonnance » en module Déclic (personnes atteintes d'ALD avec une bonne autonomie).**
- **Obtention d'une subvention de 1500€ de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'ouverture d'un cours « Sport sur Ordonnance ». Demande faite et accordée en 2020, mais repoussée d'un an à cause du contexte sanitaire.**



- **Il y aura 34 semaines de cours dans la saison. Aucun jour férié ne sera travaillé sur la saison 2021/2022, le pont de l'Ascension ne sera pas travaillé.**
- **Augmentation du taux horaire de nos animatrices de 2,2% à la rentrée 2021/2022, soit 27,20 € brut la séance (au lieu de 26,60€), 28.90 € pour l'aquagym (au lieu de 28,30€) et 33,60€ pour le yoga ( au lieu de 33€).**
- **Achat de petit matériel** effectué cette saison: dynamomètre, plots et montres connectées pour les tests d'évaluation des personnes en ALD pour 446€.

Pour information : Pour 2021/2022, le tarif de la location du bassin du stade nautique a été gelé et est donc de **55,88 € pour une séance de 45 minutes**.

### **Bilan des inscriptions au 10 décembre 2021**

Au 10 Décembre 2021, le nombre d'adhérents est de **461**, soit **145** adhérents de plus par rapport à la saison précédente, comparaison difficile avec une année 2020/2021 perturbée.

**Nous avons refusé de nombreux adhérents en début de saison, afin de ne pas surcharger les salles et de respecter des distances raisonnables.**

Nous avons seulement 2 jeunes de moins de 18 ans, elles sont peu à avoir repris une activité.

Le Pass'sénior a très bien fonctionné, 92 personnes en ont bénéficié et certains, avec le geste de la mairie de Pessac, l'ont obtenu gratuitement cette année.

Les deux jeunes de moins de 18 ans ont bénéficié du Pass'sport avec une réduction de 50€ sur leur adhésion. Les 100€ nous ont été versés par la Région Nouvelle Aquitaine.

Tous nos cours sont actuellement complets à l'exception des cours de marche nordique du samedi où il reste encore quelques places. Il reste également des places dans le nouveau cours « Gym Santé » le lundi à 16h00.

Cette saison, les deux cours d'aquagym sont complets et nous avons refusé quelques personnes, gros succès le jour du forum.

### **Point sur l'achat des licences:**

Nous avons acheté les **licences pour 441 adultes et 2 licences « enfants »** (14/17 ans) à ce jour. 2 personnes sont licenciées dans un autre club de la FFEPGV.

Pour la saison 2020-2021, notre Club a financé l'achat de licences "animateurs" pour **3 de nos animatrices.**

### **Cours proposés par notre Club pour la saison 2021-2022:**

**TOTAL** : **35 séances** par semaine (soit 36 heures 3/4)

- 8 séances de Gymnastique Dynamique (dont 2 de Body-Sculpt et une de L.I.A.)
- 4 séances de Gymnastique Douce (dont un cours « Gym santé »)
- 1 séance de Pilates sénior
- 15 séances de Pilates (dont 5 de Pop Pilates et 1 inspiré du yoga)
- 4 séances de Marche Nordique (MNSS), de 1h30 chacune
- 2 séances d'Aquagym de 45 mn
- 1 séance de Yoga de 1h15
  
- Mireille CASTAING assure 8 séances (Pop Pilates et Gym Dynamique)
- Hélène COUSY assure 2 séances (1 de pilates et 1 de Yoga)
- Agnès CURUTCHET assure 5 séances (2 de MNSS, 2 de Pilates et 1 de Pilates sénior)
- Anne GIRONA assure 2 séances (Aquagym)
  
- Messaline MORCHOISNE assure 6 séances (3 Gym Douce, 2 de Pilates et 1 de Gym Dynamique)
  
- Valérie DEVAUX assure 12 séances (dont 2 de MNSS et 5 de Pilates, 4 de Gym Dynamique et 1 de Gym Douce)

### **Renouvellement des adhésions avec les partenaires suivants :**

- FFEPGV (Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire). Affiliation annuelle.
- Syndicats de Quartier de Magonty et de Cap de Bos
- Office du Sport de Pessac
- Espace Social Pessac Alouette
- Maison des Associations de Pessac

### **Réunions du Comité Directeur saison 2021-2022**

5 réunions sont prévues dans la saison : la première a eu lieu avant la rentrée en septembre 2021 avec invitation de nos 6 animatrices, une autre a eu lieu en octobre 2021. Les prochaines auront lieu en janvier, en mars et en juin 2022.

### **Moments festifs saison 2021-2022 :**

- **Mercredi 6 octobre 2021** : Pot d'accueil à l'Orangerie avec **87** personnes présentes. Une trentaine de personnes ont participé à une séance de Gym dans le parc, avec Valérie. Nous avons souhaité marquer cette reprise des activités événementielles en offrant un apéritif dînatoire (commande passée chez le traiteur de Cap de Bos). Grand succès.

-

#### A venir:

- **Vendredi 21 janvier 2022** : Galette des rois à l'Orangerie.
- **Samedi 26 mars 2022** : « Printemps du sport » 11<sup>ème</sup> édition, départ de Marche Nordique au stade André Nègre, c'est l'occasion de faire un essai (avec 2 groupes, 2 niveaux).
- **Dimanche 3 avril 2022** : « Parcours du cœur » **organisés par le CODEP33**. Grande marche sur les quais de Bordeaux.
- **Sortie marche** au printemps 2022 avec pique-nique (en projet et date à définir).
- **Repas de « Fin de saison »**. Projet à définir (lieu et date, activités....)

**Mise au vote du prévisionnel d'activité pour la saison 2021-2022 :**

- **votes « contre » = 0**
- **abstentions = 0**

**Le prévisionnel d'activité de la saison 2021-2022 est voté à l'unanimité.**

## **5 - Compte de Résultat Prévisionnel 2021-2022**

Joëlle ARNAL, Trésorière, présente le budget prévisionnel 2021-2022, qui est annexé au présent procès-verbal (**annexe 3**).

Le total de ce budget est négatif de – 11 130€.

*Compte tenu des conditions sanitaires et de la jauge à respecter dans les salles (deux mètres entre chaque personne), nous avons refusé une quarantaine d'adhérents, soit environ 3800€ de perte sur les cotisations 2021/2022.*

*Nous avons fait la demande de subvention pour 2022, à la mairie de Pessac. 3500€ ont été demandés, mais nous ne sommes par certains de les obtenir, car depuis plusieurs années consécutives ce sont 2000€ qui nous sont accordés.*

*Nos charges principales sont : 3743€ pour la location du stade nautique contre 503€ en 2020/2021 et 9265€ pour les charges sociales contre 3987€ en 2020/21. Aucune manifestation n'a eu lieu en 2020/2021 alors que nous avons repris cette saison, avec forcément quelques dépenses (pot d'accueil, galette).*

**Après avoir répondu aux demandes de précisions, le budget prévisionnel 2021-2022 est proposé aux votes.**

- **votes « contre » = 0**
- **abstentions = 0**

**Le compte de résultat prévisionnel 2021-2022 est voté à l'unanimité.**

## **6 – Tarifs des adhésions 2022-2023 :**

**Rappels sur les saisons précédentes avec 2 graphiques :** « Tarifs de 2014 à 2021 », peu d'évolution depuis 2017. Augmentation régulière du nombre de séances depuis 2015.

**Une augmentation est proposée pour les cotisations 2022-2023 ainsi qu'un nouveau mode de calcul :**

- Un tarif en fonction du **nombre de cours pratiqués** de manière à éviter de bloquer des places.

- Un tarif de base choisi en **fonction des activités pratiquées** (différent pour les activités suivantes : marche nordique, Yoga ou Aquagym).
- Le maintien des réductions sur la cotisation (hors licence/assurance et hors aquagym) pour : les couples (-20%), **les jeunes de 15 à 25 ans (- 40%)** et les demandeurs d'emploi (-15%).
- Les cours seront **limités à 3 séances par semaine**.

Le but de ses nouveaux tarifs est de palier au déficit de notre club, les tarifs ayant peu évolués depuis septembre 2017 (92€).

Nous souhaitons également proposer les inscriptions en ligne par AssoConnect, logiciel utilisé pour gérer nos adhésions. Les tarifs doivent être modifiés pour être appliqués à ce logiciel.

#### **Voir tableau des tarifs ci-joint en annexe 4.**

Le tarif de la licence 2022-2023 va changer car la part départementale passera de 4,30 € à **4,40 € (augmentation de 10 cts)** suivant la décision prise lors de l'AG du CODEP33 le 13/11/2021. Soit **26,90€** au lieu de 26,80€.

L'augmentation du taux horaire des Animatrices pour la saison 2022/2023 se fera en fonction du résultat final de l'exercice 2021-2022. La décision définitive sera donc prise en juin 2022 par le Comité Directeur.

#### **Questions:**

- Y aura-t-il un tarif spécial pour une personne qui souhaite s'inscrire en marche nordique et au yoga car avec ces nouveaux tarifs, la cotisation sera très élevée soit 220€ ?

Réponse : Question à étudier car non envisagée.

- Quand nous ne disposons pas d'un accès Internet, recevrons-nous encore l'inscription format papier ?

Réponse : Le format papier continue.

#### **Mise au vote des tarifs 2022/2023 :**

- **votes « contre » = 0**
- **abstentions = 2**

**Les tarifs 2022-2023, tels que précisés ci-dessus, sont adoptés.**

## **7- Modification du règlement intérieur :**

### ***Article 4 : Tarifs particuliers et dégressifs***

Ces tarifs ne sont pas cumulables : seule la remise la plus avantageuse pour l'adhérent sera appliquée.

#### **Tarifs dégressifs proposés (consulter les dirigeants)**

- Inscription à compter du 1er janvier : **2/3 du tarif de la cotisation annuelle**
- Inscription à compter du 1er avril : **1/3 du tarif de la cotisation annuelle**

#### **Tarifs particuliers (hors assurance et licence) :**

→ **Les jeunes de 15 à 25 ans: - 40% sur la cotisation de base (hors aquagym)**

→ **Les chômeurs : - 15% sur la cotisation de base (hors aquagym)** sur présentation d'un justificatif Pôle Emploi en cours de validité.

→ **Les couples : -20% sur la cotisation de base (hors aquagym)** qui s'applique à l'inscription de 2 personnes mariées ou vivant maritalement à la même adresse.

### **Mise au vote du règlement intérieur avec modification de l'article 4 :**

- **votes « contre » = 0**
- **abstentions = 0**

**Les modifications du Règlement Intérieur telles que précisées ci-dessus, sont votées à l'unanimité.**

## **8 - Elections de nouveaux membres au Comité Directeur:**

Un appel à candidature a été lancé à la suite de la démission de six membres du comité directeur qui sont : Mmes **Jeanne-Marie GUIONIE, Annie HAREL, Marie-Josèphe LACOUR, Danièle LAPORTE (démission le 28/08/2020), Jacqueline PHILIP et Frédérique RAJOY** qui sont remerciées pour leur engagement, leur aide et leur disponibilité.

Remise de bouquets de fleurs.

En réponse à cet appel quatre personnes ont manifesté leur envie de rejoindre l'équipe dirigeante.

Y a-t-il ce soir, dans la salle, d'autres personnes souhaitant rejoindre le comité directeur ? NON

Sont présentés **Lydie BELTOISE-BLANC, Patrick DEVAUX, Laurence MANCEAU et Marie-Christine REIF** qui souhaitent intégrer le comité directeur. Ils se présentent à l'Assemblée.

Tous les autres membres actuels du Comité Directeur renouvellent leur engagement.

**Il est proposé à l'Assemblée de procéder à l'élection de nouveaux membres par un vote à main levée :**

- votes « contre » le vote à main levée = 0
- Abstentions = 0

L'Assemblée valide à l'unanimité le vote à main levée pour l'élection de membres supplémentaires au Comité Directeur.

**Vote à main levée pour l'entrée au Comité Directeur de Lydie BELTOISE-BLANC, Patrick DEVAUX, Laurence MANCEAU et Marie-Christine REIF :**

- Votes « contre » = 0
- Abstentions = 0

**Lydie BELTOISE-BLANC, Patrick DEVAUX, Laurence MANCEAU et Marie-Christine REIF sont élus à l'unanimité des votants.**

A l'issue de ce vote, **le Comité Directeur de l'Association se compose de 11 membres qui sont les suivants :**

- Joëlle ARNAL
- Lydie BELTOISE-BLANC
- Marie-Andrée CHAMBON
- Armelle CHATELLIER
- Bernard DANTHEZ
- Martine DE LA TORRE
- Catherine DENOYEL
- Patrick DEVAUX
- Sylvie LAGORCE
- Laurence MANCEAU
- Marie-Christine REIF

## **9 – Informations diverses :**

***La présidente en profite pour rappeler qu'elle a déjà annoncé que ce mandat de 4 ans sera le dernier pour elle et qu'elle quittera sa fonction et le comité directeur en 2025.***

- Le Référencement auprès du PEPS (Prescription d'Exercices Physiques pour la santé) Nouvelle Aquitaine aura lieu le 18/01/2022. Accueil de personnes atteintes d'ALD (Affection Longue Durée) dans certains cours sur « sport sur ordonnance ».
- Deux animatrices ont suivi la formation APA (Activités Physiques Adaptées): Messaline et Valérie.
- Trois séances sont prévues pour accueillir ces personnes: Gym Santé lundi 16h, Marche santé jeudi 14h30 et Pilates mardi 19h00.
- Pour la rentrée 2022-2023, vous serez encore nombreux à devoir renouveler votre certificat médical : ce sera le cas de tous ceux qui l'ont fourni en **2019** et qui n'ont pas fourni de nouveau certificat depuis 3 ans.

## **Questions diverses posées par l'Assemblée**

- ***Que signifie Sport sur ordonnance ?***

Réponse : Point 4

ADL : Affection longue durée.

- **Quelles sont les conséquences du geste « Remise COVID » pour les adhérents, sur le budget?**

Réponse: Le geste pour les adhérents a été provisionné sur l'exercice précédent 2020-2021 et n'a pas d'impact sur le prévisionnel 2021-2022.

Moins de 50% des adhérents ont appliqué la réduction sur leur adhésion.

A ce jour, notre club possède la trésorerie pour faire face, mais il ne faudrait pas que les crises se succèdent.

- **Compte-tenu de la jauge dans les salles, ne pourrait-on pas demander à la mairie des salles plus grandes ?**

Réponse: Il n'existe pas de solution pour obtenir des salles plus grandes.



• **Pourrait-on prévoir à nouveau des cours à l'extérieur ?**

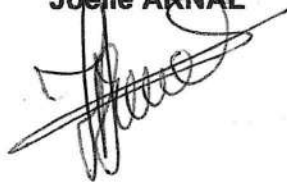
Réponse: En fin de saison, cette suggestion pourrait être envisagée pendant deux ou trois semaines mais il ne faudrait pas que la mairie en déduise que nous n'avons plus besoin des salles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21 heures 08.

**La Présidente**  
**Sylvie LAGORCE**



**La Trésorière**  
**Joëlle ARNAL**



**La secrétaire de séance**  
**Armelle CHATELLIER**



# GV Magonty Cap de Bos – PV AGO du 10/12/2021 – ANNEXE 1

## Compte de Résultat 2020-2021

GV Magonty Cap de Bos

COMPTE DE RESULTAT 01/09/2020 au 31/08/2021 : Prévisionnel & Réalisé

CHARGES	Montants		PRODUITS	Montants	
	Réalisé 2020-2021	Prévisionnel 2020-2021		Réalisé 2020-2021	Prévisionnel 2020-2021
<b>60 - Achats</b>	<b>1 817,64</b>	<b>1 650,00</b>	<b>70 - Ventes</b>	<b>1 439,00</b>	<b>3 300,00</b>
Prestations de services (manifestations, animations)	107,40	1 000,00	700 Prestations de services (manifestations, animations)	0,00	
Achats de petit équipement & Fourmt.bure	1 050,18	050,00	708 - Refacturat.mise à dispo.perso	1 075,00	3 000,00
Achat petit matériel pour revente	0,00		707 - Revente de petit matériel	364,00	300,00
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>502,92</b>	<b>2 000,00</b>	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>10 297,00</b>	<b>13 500,00</b>
Location Stade Nautique	502,92	2 000,00	Commune	2 000,00	2 000,00
Locations salles	0,00		Fonds de Solidarité	8 297,00	11 500,00
Divers					
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>342,41</b>	<b>500,00</b>			
Autres serv.extérieurs	342,41	500,00			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>543,06</b>	<b>650,00</b>			
Contribution formation profess.continue	543,06	050,00			
Frais de Formation des animatrices	0,00				
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>46 319,82</b>	<b>50 850,00</b>	<b>75 - Transferts de charges</b>	<b>12 285,47</b>	<b>9 600,00</b>
Rémunérations brutes+Activité Partielle	42 014,77	43 000,00	Salaires : Activité Partielle	12 285,47	9 600,00
Charges sociales patronales	3 087,05	7 500,00	Remboursements Formations		
Autres ch.de personnel (dont méd.du trav.)	318,00	350,00			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>12 729,61</b>	<b>14 470,00</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>38 610,46</b>	<b>38 300,00</b>
Achats licences Adhérents	8 303,40	8 300,00	Licences des Adhérents	8 303,40	8 300,00
Achats licences animatrices	107,20	170,00	Cotisations des adhérents	30 211,88	30 000,00
Autres charges diverses de gestion courante	0,01		Produits divers de gestion courante	5,18	
Dotation aux provisions ch.exploitation	4 100,00	0 000,00			
<b>66 - Charges financières</b>			<b>76 - Produits financiers</b>	<b>300,99</b>	<b>300,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES COURANTES</b>	<b>62 255,46</b>	<b>70 120,00</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>62 932,92</b>	<b>65 000,00</b>
Charges sur exercices antérieurs	100,48		Produits s/exercices antérieurs	300,40	
Charges couvertes par des provisions	2 385,00		781500 Reprise s/prov.ch.exploit.	2 385,00	
<b>RESULTAT 2020-2021</b>	<b>877,40</b>	<b>-5 120,00</b>			
0,00					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>65 678,32</b>	<b>65 000,00</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>65 678,32</b>	<b>65 000,00</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES en NATURE			
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	
Mise à disposition gratuite de locaux (848 séances)	27 517,50	Prestations en nature	27 517,50
Personnel bénévole (équivalent de 4 personnes à 1/2 temps sur 10 mois)	53 698,16	Bénévolat	53 698,16



# GV Magonty Cap de Bos – PV AGO du 10/12/2021 – ANNEXE 3

## PREVISIONNEL 2021-2022

GV Magonty Cap de Bos

### COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL 2021-2022

CHARGES	Prévisionnel	Rappel réalisé	PRODUITS	Prévisionnel	Rappel réalisé
	2021-2022	2020-2021		2021-2022	2020-2021
<b>60 - Achats</b>	5 700,00	1 817,64	<b>70 - Ventes</b>	2 500,00	1 439,00
Prestations de services (manifestations, animations)	2 000,00	167,46	706 Prestations de services (manifestations, animations)		0,00
Achats de petit équipement & Fournit.bureau	1 200,00	1 650,18	708 - Refacturat.mise à dispo.personnel	0,00	1 075,00
Achat petit matériel pour revente	2 500,00	0,00	707 - Revente de petit matériel	2 500,00	354,00
<b>61 - Services extérieurs</b>	3 743,63	502,92	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	5 000,00	10 297,00
Location Stade Nautique	3 743,63	502,92	Commune	3 500,00	2 000,00
Locations salles	0,00	0,00	Fonds de solidarité		8 297,00
Divers	0,00	0,00	PEPS	1 500,00	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	400,00	342,41	Fonds propres		
Autres serv.extérieurs	400,00	342,41			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	828,83	543,06	<b>79 - Transferts de charges</b>	0,00	12 285,47
Contribution formation profess.continue	828,83	543,06	Indemnisation Activité partielle	0,00	12 285,47
Frais de Formation des animatrices		0,00	Remboursements Frais de Formation	0,00	0,00
<b>64 - Charges de personnel</b>	50 582,20	46 319,82	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	54 800,00	34 450,46
Rémunérations brutes	41 031,00	42 014,77	Licences des Adhérents	12 050,00	8 393,40
Charges sociales patronales	9 265,00	3 987,05	Cotisations des adhérents	42 750,00	30 211,88
Autres ch.de personnel (dont méd.du trav.)	286,20	318,00	Réduction aux adhérents 2020-2021		-4 160,00
	51 411,03		Produits divers de gestion courante		5,18
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	12 175,40	12 729,61	<b>76 - Produits financiers</b>		300,99
Achats licences Adhérents	12 050,00	8 393,40	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	62 300,00	58 772,92
Achats licences animatrices	125,40	167,20	Produits s/exercices antérieurs		360,40
Charges diverses de gestion courante		9,01	781500-Reprise s/provisions	3 946,00	2 385,00
Dotation aux provisions ch.exploitation		4 160,00			
<b>66 - Charges financières</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>	66 246,00	61 518,32
<b>TOTAL DES DEPENSES COURANTES</b>	73 430,05	62 255,46			
Charges s/exercices antérieurs		160,46			
Charges couvertes par des provisions	3 946,00	2 385,00			
3 946 au 6/10/21					
<b>RESULTAT</b>	<b>-11 130,05</b>	<b>877,40</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>66 246,00</b>	<b>65 678,32</b>			

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES en NATURE			
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>			<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>
Mise à disposition gratuite de locaux (848 séances)	33 705		Prestations en nature
Personnel bénévole (équivalent de 6 personnes à 1/2 temps sur 10 mois)	73 575		Bénévolat
			33 705
			73 575

## Tarifs proposés pour la saison 2020/2023 – ANNEXE 4

GV MAGONTY – CAP de BOS

### TARIFS SAISON 2022/2023

		TARIFS	COTISATION 2022/2023
<b>1- ADHESION DE BASE (1 seul choix)</b>			
Gym Dynamique, Pilates, Gym Douce	1 cours	95€	
Marche Nordique Sport Santé (la séance de 1h30)	1 cours	110€	
	2 cours	160€	
YOGA (la séance de 1h15)	1 cours	110€	
AQUAGYM (la séance de 45 mn)	1 cours	185€	
	2 cours	370€	
<b>2- COURS SUPPLEMENTAIRE (2 maximum)</b>			
<i>Uniquement pour des cours de Gym Dynamique, Pilates ou Gym Douce</i>		1 cours supplémentaire : +10 €	
		2 cours supplémentaires : + 20€	
<b>3- REDUCTIONS sur COTISATION (hors Aquagym)</b>			
COUPLE		-20%	
JEUNES 15 à 25 ans		-40%	
Demandeurs d'emploi		-15%	
<b>4- LICENCE-ASSURANCE OBLIGATOIRE</b>			<b>+ 26,90 €</b>
TOTAL COTISATION 2022/2023 =			€

# **GV Magonty Cap de Bos**

## **PROCES-VERBAL**

**de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2021**

Ouverture de cette Assemblée Extraordinaire à 21 heures 10.

### **CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION:**

Marie- Joséphe quittant le comité directeur, nous devons trouver une nouvelle adresse pour notre siège social.

Armelle CHATELLIER, membre du comité directeur, nous propose son adresse au:

**26 rue Aliénor d'Aquitaine, 33600 PESSAC, quartier de Cap de Bos.**

Ceci entraîne la modification de l'**Article 3- « Siège Social »** de nos statuts :

**« Son siège social est fixé à Pessac, 26 rue Aliénor d'Aquitaine, lieu fixé par son comité directeur et situé dans le ressort territorial du comité départemental de la Gironde dont dépend l'association ».**

**Mise au vote du changement du siège social de notre association avec modification de l'article 3 de nos Statuts :**

- votes « contre » = 0
- abstentions = 0

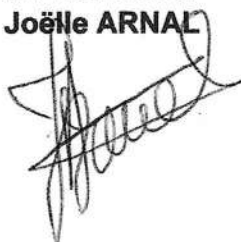
**Les modifications de nos Statuts telles que précisées ci-dessus, sont votées à l'unanimité.**

**FIN de cette Assemblée Extraordinaire du 10/12/2021 à 21 heures 15.**

**La Présidente  
Sylvie LAGORCE**



**La Trésorière  
Joëlle ARNAL**



**La secrétaire de séance  
Armelle CHATELLIER**

